

LES ÉCOLES DE DEVOIRS croulent sous les demandes

▶ Près de 70 % des 346 écoles de devoirs reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles ont mis en place une liste d'attente

▶ Quelque 66 % des 346 écoles des devoirs reconnues en Fédération Wallonie-Bruxelles sont obligées de refuser des demandes d'inscription. C'est ce que rapporte l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, dans son État des lieux de l'enfance et de la jeunesse publié fin octobre. Pour les professionnels du secteur, la hausse croissante des demandes s'explique par la précarisation croissante de la population scolaire, mais aussi les ratés de l'enseignement obligatoire.

"Il faut rappeler que ces écoles reconnues sont gratuites et visent un public populaire. À Bruxelles, elles se trouvent d'ailleurs quasi toutes dans les communes les plus pauvres. Il y a bien sûr d'autres écoles des devoirs dans les communes plus aisées, mais elles s'adressent à un autre public. La précarisation de la population fait monter la demande", explique Véronique Marissal, coordinatrice de la régionale bruxelloise.

Souvent issus de familles monoparentales ou de familles nombreuses vivant dans des petits appartements, les jeunes pris en charge par ces écoles des devoirs ne bénéficient pas seulement d'un soutien au décrochage scolaire, mais aussi d'activités socioculturelles.

Pour les professionnels du secteur, le succès croissant des écoles des devoirs montre aussi l'échec de l'enseignement obligatoire. *"On ne peut pas parler du succès des écoles des devoirs sans*

parler des ratés de l'enseignement ordinaire", indique Véronique Marissal. *"Il y a de plus en plus une situation où le système n'y arrive plus. Avec les écoles des devoirs, on externalise le problème",* dénonce Stéphanie Demoulin, de la Fédération francophone des Écoles de Devoirs.

UNE ÉCOLE DES DEVOIRS reconnue est actuellement soutenue en moyenne à hauteur de 6.500 €, contre 5.000 € il y a encore quelques années. En outre, la ministre de l'Enfance Alda Greoli (CDH) a annoncé, en mars dernier, la mise en place d'une enveloppe supplémentaire de 400.000 €. Objectif : encourager la création de nouvelles écoles grâce à une aide immédiate de 5.000 €.

Autant de chiffres qualifiés de ridicules par la Fédération francophone des Écoles de Devoirs. *"Vous imaginez ? 6.500 € par an. Qu'est-ce que vous faites avec cela ? Vous payez votre loyer et puis il faut encore trouver des financements ailleurs. La moitié des encadrants sont bénévoles",* indique sa coordinatrice.

J. Th.

15

Les écoles des devoirs accueillent des enfants de 6 à 15 ans.

"Une réflexion autour de l'âge des jeunes"

BRUXELLES "L'observatoire de l'enfance, de la jeunesse

se et de l'aide à la jeunesse a publié son état des lieux de l'enfance et de la jeunesse, dont une partie est consacrée à l'analyse de la situation des Écoles de devoirs. C'est un sujet auquel mon groupe est particulièrement attentif. On remarque notamment qu'il y a un intérêt croissant de la part des jeunes de plus de 15 ans, alors que l'accueil est aujourd'hui limité aux 6-15 ans. Selon moi, il pourrait être intéressant d'ouvrir la réflexion sur l'accueil dès l'âge de 5 ans et jusqu'à 16 ans", indique la députée Véronique Salvi (CDH). La parlementaire humaniste, a en tout cas interpellé, lundi, en Commission, la ministre de l'Enfance Alda Greoli (CDH), sur le projet de modification de la législation visant à favoriser la création de nouvelles écoles avec l'octroi d'une enveloppe de 5.000€.

"Cette modification a-t-elle déjà porté ses premiers fruits ? A-t-elle permis de diminuer les listes d'attente ?", a demandé la députée.

"Il est encore trop tôt pour faire un bilan puisque que c'est ce mercredi que le gouvernement va valider l'arrêté d'application. Une fois en application, je pourrai vous dire si celui-ci a un impact sur les listes d'attente", lui a répondu, en substance, Alda Greoli.

J. Th.



✘ Véronique Salvi (CDH).